



Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration  
Secrétariat général  
Etat-major spécial coronavirus

Berne, le 19 avril 2021

## Campagne de vaccination contre le COVID-19

### Infolettre

Mesdames, Messieurs,

Les doses commandées lors du premier cycle ont été livrées la semaine passée et les premières vaccinations ont été administrées dans les cabinets médicaux. Nous vous remercions pour votre engagement et vous donnons à présent le feu vert pour commander **d'ici au plus tard 21 avril 2021** de nouvelles doses (pour des **premières injections** uniquement) sur le service en ligne à l'adresse <https://be.impflogistik.ch/>. A noter qu'une plus grande quantité de vaccins peut être commandée par cabinet lors de ce deuxième cycle.

| Cycle de commande  | Commande des doses du lundi au mercredi | Livraison des doses du mardi au vendredi matin <sup>1</sup> de la semaine suivante (à partir du 2 <sup>e</sup> cycle de commandes) |
|--|---|--|
| <b>1<sup>er</sup> cycle de commandes</b><br>Doses pour la 1 <sup>re</sup> injection $\alpha$   | Semaine 13 : 29.03 – 31.03              | Semaine 15 : 13.04. – 16.04.   |
| <b>2<sup>e</sup> cycle de commandes</b><br>Doses pour la 1 <sup>re</sup> injection $\beta$   | Semaine 16 : 19.04. – 21.04             | Semaine 17 : 27.04. – 30.04.   |
| <b>3<sup>e</sup> cycle de commandes</b><br>Doses pour la 2 <sup>e</sup> injection $\alpha$<br>Eventuellement de nouvelles doses pour la 1 <sup>re</sup> injection $\gamma$ | Semaine 18 : 03.05. – 05.05.            | Semaine 19 <sup>2</sup> : 11.05. – 14.05.  |
| <b>4<sup>e</sup> cycle de commandes</b><br>Doses pour la 2 <sup>e</sup> injection $\beta$<br>Eventuellement de nouvelles doses pour la 1 <sup>re</sup> injection $\delta$  | Semaine 20 : 17.05. – 19.05.            | Semaine 21 <sup>3</sup> : 25.05. – 28.05   |

Par ailleurs, nous souhaitons remercier toutes les personnes qui ont participé à la session de questions / réponses pour leur vif intérêt et leurs questions pertinentes. Les réponses à certaines d'entre elles sont consignées à la page suivante. Pour vous inscrire à la dernière session, qui aura lieu via Zoom le 4 mai 2021, veuillez vous rendre sous : <https://doodle.com/poll/ws2bypsiwhu6sqa3>.

Sur la page Informations pour les professionnels de la santé du site internet du canton de Berne ([www.gef.be.ch](http://www.gef.be.ch) > rubrique Corona), vous trouverez par ailleurs la dernière version de la stratégie de vaccination de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et de la Commission fédérale pour les

<sup>1</sup> Des retards de livraison sont possibles. Veuillez rester joignable par téléphone si les articles ne peuvent pas être livrés d'ici midi.

<sup>2</sup> La livraison risque d'être légèrement décalée en raison de l'Ascension. Information à suivre.

<sup>3</sup> La livraison risque d'être légèrement décalée en raison de la Pentecôte. Information à suivre.

vaccinations (CFV)<sup>4</sup> ainsi que la procédure en cas d'apparition d'effets indésirables, les directives relatives à la commande de vaccins et à l'entreposage du vaccin ainsi que la première infolettre et la deuxième.

En espérant que ces indications vous seront utiles, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.



Gregor Kaczala, docteur en médecine  
Responsable de la vaccination contre le COVID-19 pour l'état-major spécial coronavirus

### Questions posées lors de la session de questions / réponses

Ma patiente ou mon patient n'a pas son code et ne peut pas s'enregistrer en ligne. **N'enregistrez pas vos patients vous-mêmes.** Il est possible de le faire en composant le 031 636 88 00.

---

Les personnes qui ont été contaminées au COVID-19 peuvent-elles se faire vacciner ?  
Selon les recommandations de l'OFSP et de la CFV de la semaine dernière, les personnes qui ont contracté le COVID-19 de manière avérée (confirmation par test PCR ou antigénique) doivent se faire vacciner **six mois après la contamination**. Les personnes vulnérables, elles, doivent se faire vacciner après trois mois déjà.

Il est en outre recommandé aux personnes qui ont contracté la maladie de manière avérée de **ne recevoir qu'une dose de vaccin**. Ces dossiers peuvent être directement bouclés dans VacMe **au moment de documenter la première injection** en cliquant sur le bouton « Abandonner vaccination 2 ». Des précisions sont disponibles à la page <https://blog-impfen.vacme.ch/be/fr/documentation/>  
Les personnes immunodéprimées, elles, doivent recevoir deux injections.

Le canton de Berne se prononcera à ce sujet prochainement.

---

Est-il contre-indiqué de se faire vacciner en cas de traitements anticoagulants ?  
Non. Si cette question est posée dans la documentation relative à la vaccination dans VacMe, c'est pour s'assurer que les compresses soient fermement appliquées après la piqûre.

---

Nous avons reçu un enregistreur de données alors que le cabinet médical dispose d'un réfrigérateur dont la température est contrôlée en permanence. Cet appareil doit-il tout de même être utilisé ?  
Non, vous ne devez pas nécessairement utiliser cet appareil et pouvez le renvoyer.

---

<sup>4</sup> Veuillez tenir compte des modifications apportées à la stratégie de l'OFSP et de la CFV.

Une personne qui s'est vu administrer sa première injection dans un centre de vaccination peut-elle recevoir sa seconde injection dans un cabinet médical ?

Etant donné que les rendez-vous dans les centres de vaccination sont fixés via VacMe, une seconde date est prévue d'office. Celle-ci doit être prise dans la mesure du possible également dans le centre de vaccination.

---

Le vaccin est livré dans des glacières. Que faut-il faire de ces dernières ?

Veillez conserver les glacières. Elles seront ultérieurement récupérées par le fournisseur.

---

Le cabinet médical est fermé pendant tout un cycle de commande.

Dans ce cas, nous vous prions de vous organiser pour que les vaccins puissent tout de même être commandés.

---

Le cabinet médical est fermé pendant une fenêtre de livraison.

Si votre cabinet médical ne peut pas réceptionner les vaccins pendant toute la semaine prévue pour les livraisons, **veuillez ne pas passer commande**. En cas de question, vous pouvez envoyer un courriel à [pharm.vac@be.ch](mailto:pharm.vac@be.ch).

---

La seconde injection ne peut pas être administrée après 28 jours exactement, car le cabinet est fermé.

Le rappel doit avoir lieu entre 25 et 35 jours après la première injection (c'est-à-dire 3 jours avant ou 7 jours après l'intervalle recommandé de 28 jours).

---